N°16 | Février/Mars/Avril 2015 | 3,90 €





orsque le label Flamme Verte fut créé, il avait pour objectif la mise sur le marché d'appareils performants d'un point de vue énergétique (optimisation des rendements) et environnemental (réduction des émissions polluantes). Au travers du label Flamme Verte, les industriels s'engagent en effet à fournir à un organisme tiers-indépendant (Eurovent Certita Certification) toutes les données permettant de justifier des performances techniques de leurs produits. De plus, depuis 2010, les industriels signataires d'appareils indépendants doivent soumettre leurs produits au contrôle d'un laboratoire indépendant accrédité Cofrac. Les produits sélectionnés par Flamme Verte sont ainsi prélevés de manière aléatoire et leurs caractéristiques et performances sont vérifiées par un laboratoire sélectionné par le label, vous offrant ainsi une garantie de performances élevées.

Quelques gestes simples!

Pour un chauffage de qualité, le label Flamme Verte encourage les utilisateurs de poêles et de cheminées à suivre quelques 'bonnes pratiques'.

- 1. Confier l'installation de l'appareil à un professionnel formé et porteur de la mention 'Reconnu Garant de l'Environnement' (RGE) qui apportera tous les conseils nécessaires au bon fonctionnement de l'installation. Cette exigence est entrée en vigueur pour l'éligibilité du produit aux aides publiques, pour l'éco-prêt à taux zéro depuis septembre 2014 et depuis le 1er janvier 2015 pour le Crédit d'impôt transition énergétique (ex-CIDD).
- 2. Choisir un bois bûche ou du granulé de bois de qualité. Les

mentions de qualité (certifications, chartes) se sont développées pour garantir des rendements énergétiques performants : NF biocombustibles solides, DINplus, ENplus et France Bois

3. Faire ramoner deux fois par an, dont une fois durant la saison de chauffe, le conduit de fumée par un professionnel. Exigez qu'il vous remettre un certificat de ramonage, très souvent demandé par les sociétés d'assurance.

LE BOIS RESTE L'ÉNERGIE LA MOINS CHÈRE!

Rappelons que le chauffage au bois permet de réduire votre facture énergétique : il s'agit en effet de l'énergie la moins chère, qui plus est durable. Contrairement aux prix des énergies fossiles, celui du bois bûche ou du granulé de bois reste stable et son faible coût associé à l'utilisation d'un équipement labellisé Flamme Verte, offre une solution de chauffage économique et respectueuse de l'environnement. La surface de la forêt française couvrant 1/3 de l'hexagone, la ressource nécessaire en bois provient de massifs forestiers français : chaque année, une économie de plus de 50 millions de m³ d'énergies fossiles est ainsi réalisée grâce à la valorisation du seul bois bûche. Enfin, sachez que les émissions de gaz à effet de serre d'un appareil de chauffage au bois labellisé Flamme Verte sont environ 15 fois moins importantes que celles d'un chauffage fonctionnant au fioul.